

Ce CTSD, convoqué en urgence et se déroulant en audio-conférence, n'avait qu'un seul point à l'ordre du jour : COVID-19, mise en œuvre du Plan de Reprise d'Activité (PRA) dans la DI Auvergne-Rhône-Alpes.

Après lecture des déclarations préalables (la nôtre est jointe à ce compte-rendu), le Directeur Interrégional par intérim a tenu à nous présenter un bilan de la « période PCA ».

BILAN DU PCA

* Depuis le 16 mars, l'ensemble des services a vu son activité recentrée sur les missions essentielles (PPA, CLI, tunnels transalpins, LCF fret express, dédouanement de l'importation de masques, remboursement fiscalité). La vie des services a dû rapidement être adaptée, le tout avec la garantie de la protection des agents.

* Comme nous l'avions nous-même fait en préalable, il souligne l'engagement, le professionnalisme et la mobilisation de tous les agents des douanes, car ils ont permis le fonctionnement des services publics dans un contexte inédit et anxiogène.

* Un recensement quotidien a été fait sur la position des agents, avec une attention particulière par rapport au taux de présentiel afin qu'il soit bien en lien avec les missions à réaliser, y compris dans les bureaux et les DR.

Au total, ce sont 167 agents qui ont été identifiés comme malades, 60 en quarantaine.

* Sur le dispositif de prévention et d'accompagnement des agents, la DI s'est attachée à relier auprès des services les consignes des médecins de prévention et a créé une page « spécial COVID-19 » sur l'Intranet de la DI.

Il est fait remarquer par un représentant du personnel que, pour ce dernier point, beaucoup d'agents n'ont pas accès à cette page Intranet, étant en télétravail en mode dégradé. Ce serait une bonne chose que cela soit doublé par un envoi sur les boîtes Mercure des agents de la DI.

SOLIDAIRES Douanes rappelle une fois encore l'engagement des agents qui ont fait tout leur possible pour être à la hauteur des attentes. Avec cette crise, la preuve a été apportée que l'agent public est un élément très structurant pour notre société.

LA QUESTION EPINEUSE DE LA PONCTION DES JOURS RTT/CA

En attente de la note administrative devant paraître le jour-même du CTSD, le DI ne peut pas s'avancer trop sur la question.

Ce qui semble acté :

- agents en télétravail : pas de CA retirés en Douane et à la DGFiP.

- agents en ASA : 10 jours retirés, mais ne sait pas avec certitude comment les ASA des agents de Surveillance seront gérées par la note de la DG.

Plusieurs OS ont demandé à ce qu'un relevé soit envoyé à chaque agent sur les différentes positions statutaires qu'il a pu avoir sur la période du 16 mars au 11 mai 2020 et sur le nombre de jours RTT/CA qui lui seront automatiquement retirés.

SOLIDAIRES Douanes demande s'il est possible d'avoir un état des agents en ASA par branches d'activité.

Il lui a été répondu que les états de situation faits jusqu'à présent ne tiennent pas compte de cette distinction.

CHERCHE WONDER PRA...

* La reprise d'activité va être avant tout progressive et cadencée en fonction de l'activité et de la spécificité de chaque circonscription. Les décisions gouvernementales peuvent aussi intervenir et changer la donne. Il faut donc faire le choix d'une « situation souple et agile » qui permettra d'adapter le PRA selon les circonstances.

* La protection et la sécurité des agents doivent être assurées. Le retour des agents en présentiel ne se fera pas si ce n'est pas le cas.

Un certain nombre de consignes de distanciation et de gestes barrière a été identifié et édicté : si ces règles ne sont pas réalisables, le port du masque sera généralisé.

* Il y a un vrai sujet concernant le nettoyage / désinfection des locaux. Tous les locaux non occupés pendant 2 mois vont devoir être nettoyés (bureaux, locaux dans les aéroports...). Il faut voir également pour augmenter la prestation dans les locaux de la surveillance qui ne sont pas lavés tous les jours.

C'est un problème récurrent qui existait bien avant le confinement (surtout des problèmes avec le prestataire Derichebourg) mais qui se pose aujourd'hui de façon plus cruciale.

Globalement, il y a eu demande de la hausse de la qualité de prestation de nettoyage partout. Le PLI prévoit une hausse de coût de 60 000 euros environ sur ce poste. Il y a d'ores et déjà eu 50 000 euros engagés spécialement liés au COVID avec une solution de désinfection des locaux sur tous les cas identifiés.

SOLIDAIRES Douanes note que tous les locaux de la DR de Clermont vont être nettoyés et désinfectés avec un virucide et souhaite savoir si ce sera le cas partout.

Ces prestations sont effectuées suite à la demande des chefs de service... (ndlr : donc, non)

* La question d'utilisation des climatisations se pose également. Pour l'administration, il faut juste vérifier le bon entretien du système de climatisation, car l'air entrant est toujours un air neuf. Il n'existe pas d'éléments nous demandant de prohiber ces climatisations. C'est la même chose pour les véhicules. La seule chose prohibée : il ne faut pas utiliser le mode circuit fermé aujourd'hui. C'est pour cela que l'utilisation de clim individuelles et de ventilateurs mobiles est également proscrite.

L'ensemble des PRA est amené à évoluer, il ne s'agit pas de documents figés. Il faudra veiller à ce qu'ils coïncident avec la réalité.

Un travail complémentaire a été effectué par la conseillère de prévention de Chambéry avec l'élaboration de fiches thématiques, qui vont être diffusées à tous les agents de cette direction.

Pour toutes les OS s'étant exprimées sur ce sujet, la sécurité des agents est LA priorité.

Par ailleurs, SOLIDAIRES Douanes regrette l'esprit du PRA national qui fait état de la poursuite des travaux sur le transfert des fiscalités, l'unification du recouvrement et les LDG, des chantiers qu'il est difficile de considérer comme prioritaires au vu du contexte.

LES ASPECTS RH

* Avant la mise en place du PRA, chaque chef de service a été chargé de réévaluer les situations des agents. Cela se fera tout au long du mois de mai pour la réévaluation des agents

jugés fragiles, en contact avec les médecins de prévention.

L'utilisation d'une cote de service, en CO et en Surv, est préconisée pour mieux organiser le présentiel en fonction des contraintes de tout le monde.

SOLIDAIRES Douanes s'inquiète du fait que certains agents ont été identifiés comme fragiles par leur chef de service mais n'ont pas été contactés par le médecin de prévention.

Une clause est prévue dans la note pour que ces agents puissent bénéficier d'une sorte de « rattrapage ».

* Le télétravail, quand il est matériellement possible, doit être privilégié.

SOLIDAIRES Douanes remarque qu'environ 300 agents sont repris comme étant en télétravail mais tous n'ont pas été dotés d'ordinateurs portables par manque de moyens.

Le chef du PLI indique que sur le plan matériel, 147 portables ont été remis (stocks + réformés). Il y a actuellement en cours une commande de 60 PC, mais il n'y a pas de certitude sur la date de livraison.

En parallèle, une enquête est menée sur la modification du périmètre des agents prioritaires afin de doter davantage d'agents de PC portables à l'avenir, même hors cadre télétravail strict. Va se poser toutefois le problème du financement d'un changement aussi profond de notre parc informatique.

SOLIDAIRES Douanes s'enquiert également des travaux éventuellement effectués pour rendre Rapido plus perfectible.

Rapido est le système qui sécurise les communications et qui permet accéder aux applications métier. Des travaux sont toujours en cours pour consolider ce PPN dans le cadre de mises à jour permanentes.

SOLIDAIRES Douanes pose également la question du cadre juridique de ce télétravail : restera-t-il informel dans cette nouvelle période ou bien y aura-t-il un cadre plus formalisé avec des conventions simplifiées ?

De manière empirique, les agents ont été mis en télétravail sans cadre juridique, car ce n'était pas prévu. Ce mode de travail va perdurer plusieurs semaines. Il existe une réelle préoccupation de mieux encadrer ce télétravail de crise. On prévoit donc une convention simplifiée pour sécuriser les agents et les chefs de service, accompagnée d'instructions locales en rappelant les bonnes postures, la bonne installation, ainsi que des conseils pratiques vers les managers.

SOLIDAIRES Douanes souhaite avoir plus de renseignements sur l'expérimentation de télétravail faite au CSP alors que jusqu'ici il était proscrit sur l'application CHORUS.

L'expérimentation n'a pas encore véritablement commencé et se fera seulement sur CHORUS coeur, et uniquement en consultation, sans modification de données, le tout sur un PC crypté.

SOLIDAIRES Douanes s'étonne de « l'explosion » du nombre de télétravailleurs sur le bureau de Lyon aéroport dans le cadre du PRA alors qu'il était quasi inexistant jusque-là, même sur les missions où cela était possible.

Le DR de Lyon reconnaît avoir limité le plus possible le télétravail dans le PCA et ne pas avoir prolongé cette réflexion avant le PRA pour lequel il fallait le développer. Selon lui, certaines missions pouvaient en effet être faites en télétravail et on ne s'en aperçoit qu'après coup.

Il se dit par ailleurs très attaché au télétravail en viticulture (ndlr : ce qui ne semblait pas si évident lors du dernier CTSD de fermeture de l'antenne de Tain en février dernier).

LES PROCESSUS METIER

La Surveillance

* Réouverture ou pas des frontières ? La réponse à cette question va conditionner le nombre d'agents mobilisés durant la période du PRA. Concernant l'Espace Schengen, les restrictions d'entrée voyageurs en France sont toujours de mise. Le retour à la normale est prévu pour le 8 juin avec la Suisse.

Sur les tunnels, une reprise nette du trafic poids lourds est, en revanche, à constater. Selon l'administration, il existe une étude de la DNRED qui montre que d'importantes quantités de

stupéfiants, cigarettes et argent sont en attente de passer la frontière vers la France. En parallèle, il y a aussi des informations concernant les entreprises criminelles qui n'attendent que la réouverture des frontières pour faire sortir leur argent sale. La hausse des effectifs mobilisés doit surtout porter sur ces points.

* Sécurisation des locaux de procédures contentieuses

SOLIDAIRES Douanes s'inquiète de l'adaptation des bureaux, souvent exigus pour un nombre important d'intervenants, dans lesquels sont rédigées les procédures contentieuses et demande si des écrans de protection ont été prévus.

Un recensement des besoins a été fait dans chaque DR pour les faire financer par les CHS et la DI, mais tout ne sera pas prêt pour le 11 mai. Les représentants de l'administration font cependant noter qu'aucune contamination n'a eu lieu avec l'utilisation des masques et gants : si on respecte bien les gestes barrière et les préconisations, on peut être protégé pour réaliser un certain nombre de contentieux d'après eux.

* Le problème du HK

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur les modalités reprises en fiche 9 de la DR Chambéry sur le HK et en particulier sur le nettoyage de l'arme. Autant effectuer ce nettoyage à la prise et fin de service dans le tube d'armement prévu à cet effet ne pose pas de problème, autant le réaliser en service sur une arme chargée lors des changements de porteur, c'est à notre sens plus compliqué... et dangereux.

Cette fiche sera modifiée en accord avec les moniteurs de tir. On ira vers un nettoyage au début et à la fin de la vacation, avec obligation de port de gants et de masque pour les porteurs pour éviter ce nettoyage en cours de vacation.

Remarque : Pour SOLIDAIRES Douanes, il ne peut pas y avoir d'échange entre collègues de matériel collectif comme le HK, sans un nettoyage préalable, que ce soit en début ou durant la vacation. L'aspect sécuritaire ne permettant pas un nettoyage de l'arme en cours de service, il conviendra donc d'interpeller de nouveau l'administration et la médecine de prévention sur ce sujet, et donc de proposer la non utilisation du HK dans l'attente d'une solution saine et sécuritaire.

* Port du matériel de protection (masque et gants)

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur le côté impératif du port des masques et gants, et sur le non respect de cette consigne.

L'obligation du port des équipements de protection sera repris à l'ordre de service et tout manquement devra en être référé au chef de service.

Les AG/CO

SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que les préconisations de distanciations sociales (4m² par agent) vont à l'encontre de toute la politique immobilière menée ces dernières années où le maître-mot tenait plutôt du « entassez un maximum d'agents dans un minimum d'espace ».

Le problème le plus important pour les AG/CO concerne l'accueil du public : une limitation des heures d'ouverture au public, ainsi que l'obligation de prise de rendez-vous semblent être le mot d'ordre général pour l'ensemble des services (bureaux, DR, RI...). Mais se pose là encore le problème des EPI (écrans de protection, masques, gel hydroalcoolique...).

SOLIDAIRES Douanes pointe le cas particulier de la RI et de la restitution de sommes importantes (MOD) à seulement 2 agents en déporté au rez-de-chaussée du bâtiment Condorcet.

La Receveuse Interrégionale précise qu'il y aura la possibilité d'affecter 3 personnes à l'accueil dans ces cas particuliers afin de sécuriser au mieux cette remise de liquidités.

Un GT aura lieu le 26 mai prochain pour faire un bilan des 15 premiers jours de la mise en place du PRA.